

960165



SRCT / PAGF
Affaire suivie par : Céline RICCI
Tél : 04.88.17.82.24
celine.ricci@vaucluse.gouv.fr

Direction
de la Citoyenneté et
de la Legalité

Avignon, le

20 JAN. 2026

Le préfet de Vaucluse

à

Madame et Messieurs les maires
(liste in fine)

Objet : Projet HyFen – Passage en Vaucluse
Ref : votre courrier du 10 décembre 2025

Par courrier du 10 décembre dernier, vous m'avez fait part de votre inquiétude vis-à-vis du projet de réseau de transport d'hydrogène gazeux par canalisation porté par la société NaTran.

Vous m'interrogez également sur les conséquences de l'arrêté du 24 juillet 2025 portant autorisation, pour la société NaTran ainsi qu'aux entreprises mandatées par ses soins, de pénétrer dans des propriétés privées closes non attenantes aux habitations ou non closes qui vous a été notifié par courrier.

Je tiens à vous indiquer que cet arrêté ne présume en rien du devenir du projet. En effet, les autorisations sont sollicitées par les porteurs de projet aux fins d'étude de faisabilité préalablement à un éventuel dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête publique qu'il m'appartient de déclarer ou non l'utilité publique.

A ce jour, mes services n'ont pas été destinataires d'une telle demande.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire susceptible de vous être utile.

Le Préfet,

Thierry SUQUET